



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-12-2025 /

Dossier complet le : 16-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010521/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau lycee a Magny-en-Vexin

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

REGION ILE DE FRANCE

Raison sociale

REGION ILE DE FRANCE

N° SIRET

23750007900312

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PECRESSE

Prénom(s)

VALERIE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un nouveau lycée avec ses aménagements extérieurs sur un terrain nu.

4.2 Objectifs du projet

Construction d'un lycée de 7 962 m² de surface de plancher Creation d'un parking enseignants de 56 places, d'une aire de dépôt minute et d'un parking élèves/visiteurs de 27 places + 12 places 2 roues, et de 5 emplacements scolaires Creation de 7 places de stationnement privées pour les logements de fonction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Mise en place d'une charte chantier à Faibles nuisances Les nuisances sonores, les pollutions accidentelles, la pollution lumineuse, ... seront limitées dans la mesure du possible grâce à la mise en œuvre de bonnes pratiques pendant les travaux. La présence d'un écologue dans l'équipe de Maîtrise d'œuvre assurera le respect des recommandations du diagnostic écologique et améliorer la biodiversité notamment avec une zone de biodiversité libre représentant plus de 20% des espaces verts et l'implantation de près d'une centaine d'abris pour la faune. Lors de la phase travaux, il sera assuré une gestion et valorisation des déchets de chantier plus ambitieuse que la réglementation avec un objectif de valorisation de 85% en masse, dont 60% de valorisation matière. Également, il est prévu zéro déchet valorisable enfoui et 80% des terres excavées réemployées sur site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sans objet

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PLU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain: Surface plancher Etages Nombre de place de stationnement vehicules motorises / velos Lineaire de voirie retrocedee a la commune.	(2,5, ha) (7 962, m2) (1, Nombre) (118 - 136, Nombre) (250, ml)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel regional du Vexin Francais

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est concerne par plusieurs perimetres de protection (zones tampons) de monuments historiques : - L'Eglise Notre-Dame-de-la-Nativite a environ 340 m au sud-est ; - La Croix en pierre de l'ancien cimetiere a environ 370 m au sud-est ; - La Maison des Boves a environ 430 m au nord-est ; - La Maison de Henri II a environ 440 m au sud-est ; - L'Hotel de Briere a environ 510 m au sud-est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Magny-en-Vexin est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations par ruissellement et par débordement de l'Aubette. Le site est hors zonage du PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI Inondation par ruissellement et par débordement de l'Aubette a été approuvé en mai 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se trouve dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se trouve dans le perimetre du site inscrit "Vexin Francais" (Identifiant : AC2-130012206-6503).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne présentant pas de sous sol, la nappe ne sera pas affectée par les travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	En absence de niveaux souterrains, les travaux de terrassements seront très limités.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La réalisation du projet nécessitera l'apport des matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux de construction utilisés ne seront pas prélevés sur le sol et sous-sol de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet comportera des besoins supplémentaires en eau potable et en assainissement d'eaux usées liés au fonctionnement normal du lycée (cuisine, sanitaires, logements destinés aux personnels de l'établissement (7)). L'opération sera raccordée aux différents réseaux (eau potable, assainissement, électrique, gaz, ...).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic a été réalisé par SYSTRA en 2024-2025. Les inventaires floristiques et faunistiques ont principalement mis en évidence des enjeux avifaunistiques (Annexe volontaire n°6). Les mesures mises en place dans le projet rendent les impacts résiduels non significatifs (valable avec la DRIEAT) (AV8). Des échanges ont déjà eu lieu avec le PNR sur le projet,
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 700 m du projet. Il s'agit de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » (FR1102014) - Directive Habitats. ETAMINE conclut qu'au vu de la nature des travaux et du milieu, le projet n'est pas susceptible d'impacter, de manière directe ou indirecte, les espèces ou habitats concernés par ce zonage. L'animateur local de la zone Natura 2000 confirme l'absence de menace sur les enjeux
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site d'étude est actuellement à destination agricole. Le projet s'inscrit dans une zone à urbaniser. D'après l'OAP, le site est destiné à l'implantation d'équipements scolaires (1AUe). La consommation d'espaces naturels est justifiée par la réalisation d'un équipement public d'intérêt collectif répondant aux besoins de la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune ICPE ne se situe dans un rayon de 500 m autour du projet. La canalisation de TMD la plus proche du site (transport d'hydrocarbures) est localisée à environ 700 m à l'ouest du site. Le projet en lui-même ne sera pas classé ICPE (le projet prévoit la mise en place d'une PAC. Pour l'eau chaude, il sera mis en place une PAC thermodynamique).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est exposé à un risque lié aux remontées de nappe de niveau moyen (zone potentiellement sujette aux inondations de cave). Le site se trouve en aléa faible vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles, en aléa très faible vis-à-vis du risque sismique et en zone faible de potentiel radon. D'après le PLU, le site est situé sur un axe de ruissellement. Le risque de ruissellement est très
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En raison de sa vocation (lycée), le projet ne sera pas à l'origine de risques sanitaires ni de pollutions.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Un diagnostic des sols a été mené. Les investigations ont mis en évidence la présence de zinc. Ces anomalies seront traitées dans le cadre du projet. Aucun risque sanitaire pour les usagers (AV2 et 3).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet sera source de nouveaux déplacements en lien avec la creation du lycee (eleves, enseignants et personnels). Il est prevu l'accueil de 595 eleves ainsi que 100 personnes (enseignants et personnels). Le projet prévoit la creation de places de stationnement (118) ainsi que des places de stationnement velos (136). Des cars scolaires desserviront le lycee. A noter que des echanges sont en cours avec la Mairie ainsi que IDF Mobilités afin
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Un lycee peut generer du bruit en raison de l'affluence des eleves et des echanges dans les espaces communs extérieurs durant les pauses. Néanmoins, le site est plutot isole, eloigne des habitats
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Des mesures acoustiques ont ete realisees, et ont mises en evidence des nuisances sonores liees au trafic routier (RD86, RD983, RD14) (AV7). Cet impact a ete integre a la conception du projet (notice...)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	L'aire de compostage est susceptible de generer des odeurs. D'une superficie reduite, elle est situee en extérieur, au sein d'un jardin pedagogique, eloignee des batiments et des limites exterieures
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les travaux sont susceptibles d'engendrer des vibrations temporaires. Ils sont encadres par une charte chantier vert pour limiter ces nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'augmentation des emissions lumineuses due aux batiments projetes devrait etre faible par rapport au contexte actuel, urbanise. Le projet vise la mise en place d'eclairages adaptes a la faune locale
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se trouve en agglomeration parisienne. Les voiries avoisinantes ainsi que les habitations sont generatrices d'emissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet comportera des emissions atmospheriques liees au trafic routier (visiteurs, logements destines aux personnels du lycee), qui seront limites par la desserte en transports en commun (cars scolaires) et la promotion de la mobilite active dans le cadre du projet (velo). Le chauffage et la production de l'eau chaude sanitaire seront assures par des PAC thermodynamique. Les objectifs energetiques ont ete elabores sur les indicateurs
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les espaces verts permettront de limiter le rejet des eaux pluviales au reseau. Une etude de gestion des eaux pluviales a ete realisee par WSP (AO5 et AV5). Un DLE est en cours de redaction
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	WSP propose la realisation de 6 noues vegetalisees et 2 ouvrages de retention/infiltration enterres.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne generera aucun rejet direct au milieu naturel. Les eaux usees seront collectees et rejetees dans le reseau d'assainissement qui dessert la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier sera source de dechets. Les terres excavees seront envoyees dans des filieres adaptees : ISDI (9/10 des sols) et filiere CCG (1/10 des sols) (AV n°2 et 3). Dans le cadre du projet, il est prevu la mise en place d'une charte chantier a Faibles nuisances. Celle-ci est en cours de redaction par ETAMINE. En phase d'exploitation, des locaux dedies au stockage des dechets seront mis en place. Le projet prévoit la mise en place d'une aire de
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le terrain se situe dans le perimetre des mesures de classement, d'inscription et de protection des abords des monuments historiques ; il fait l'objet d'une servitude relative au site inscrit du Vexin Francais. Des echanges avec l'Architecte des Batiments de France (ABF) ont ete realises en mai 2025. Un second echange a ete realise en septembre 2025 avec l'ABF. Le dossier PC sera soumis a l'ABF. La hauteur des batiments sera
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est actuellement a destination agricole. Le projet s'inscrit dans une zone a urbaniser. D'apres l'OAP, le site est destine a l'implantation d'equipements scolaires (zonage 1AUe). La consommation d'espaces agricoles est justifiee par la realisation d'un equipement public d'interet collectif repondant aux besoins de la commune

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Suite a consultation du site de la MRAe sur la periode 2021-2025, aucun projet soumis a Evaluation environnementale ou ayant fait l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas n'a ete mis en evidence a moins de 2 km du site d'etude (communes de Magny-en-Vexin, Hodent, Charmont et Saint-Gervais). Les incidences du projet identifiees ne sont donc pas susceptibles d'etre cumulees avec d'autres projets approuves.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sol et sous-sol : D'après l'étude géotechnique réalisée, le projet se trouve en zone potentiellement sujette aux inondations de cave, en zone d'exposition faible vis-à-vis des retraits-gonflement, en zone 1 de sismicité et est sujet à un potentiel radon faible. Aussi, des niveaux d'eau ont été mesurés à une profondeur de 14.00 m/TN (AV n°1). Pollution : Les investigations ont mis en évidence la présence de zinc au droit de certains sondages (AV n°2 et 3). Biodiversité : Les inventaires floristiques et faunistiques ont mis en évidence des enjeux principalement avifaunistiques (Alouette des champs et Bergeronnette printanière) (AV6). Des échanges ont déjà eu lieu avec la DRIEAT et le PNR sur le projet permettant de valider les mesures ERC. Acoustique : Les mesures acoustiques réalisées ont mis en évidence des

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sol et sous-sol : Il sera réalisé des fondations semi-profondes ou profondes par micropieux ou pieux (AV n°1). Pollution : Les terres excavées seront envoyées dans des filières adaptées. Le projet ne prévoit pas de sous-sol. Les points pollués en zinc seront pris en compte lors de la conception. Le terrain naturel est compatible avec le projet (AV n°2). L'étude historique ne met pas en évidence des événements susceptibles d'avoir généré une pollution pyrotechnique sur l'emprise du site d'étude. Toute découverte sera alors considérée comme fortuite (AV3). Biodiversité : En raison des enjeux avifaunistiques mis en évidence sur le site, lors de la phase travaux il sera veillé à respecter la période de nidification des cortèges identifiés, soit entre septembre et mars. De plus, pour limiter les nuisances lumineuses sur les chiroptères, il sera veillé à mettre en place lors de la phase chantier des éclairages orientés vers le bas et privilégie la couleur chaude. Le projet intégrera des aménagements de types nichoirs (oiseaux) et gîtes (chiroptères) (AV n°6). Il n'est pas prévu l'abattage de sujets. Le projet prévoit la plantation de 225 nouveaux sujets, ainsi que 7 773 m² d'espaces verts en pleine terre et 3 382 m² de toitures végétalisées. Paysage : Des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ont été réalisés en mai 2025. Un second échange a été réalisé en septembre 2025 avec l'ABF. Le dossier PC sera soumis à avis de l'ABF. Trafic : Le projet prévoit la réalisation de logements de fonction (7) limitant les déplacements domicile-travail pour le personnel de l'établissement. Des stationnements pour véhicules motorisés (118) ainsi que des stationnements vélos (136) sont prévus. Des cars scolaires desserviront le lycée. Des échanges sont en cours avec la Mairie et l'IDF Mob.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit la réalisation d'un lycée, en adéquation avec le zonage du PLU, de l'OAP et les besoins de la commune de Magny-en-Vexin. Le projet aura un impact positif sur la dynamisme socio-economique de la zone (accueil d'un nouvel équipement scolaire, accueil de nouvelles familles) et proposera une offre de formation adaptée aux besoins. Les études réalisées (étude géotechnique, étude de gestion des eaux pluviales, diagnostic de pollution des sols, étude historique, pré-diagnostic écologique, mesures acoustiques) fournissent une vision des potentiels enjeux et des mesures (Eviter/Reduire) prévues pour limiter les incidences sur l'environnement en phase construction et exploitation. Toutes les mesures recommandées par les différentes études citées seront bien intégrées au projet. Le Dossier Loi sur l'Eau,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TASTET

Prénom Fabrice

Qualité du signataire Directeur des Operations du pole lycee

À Saint-Ouen

Fait le 15-12-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)